LA COMMUNE D'ETRUN

2 RUE AIME MABILAIS
62161 ETRUN
TEL : 03.21.48.67.74.
: mairie.etrun@orange.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 09 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi neuf juillet, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu ordinaire des séances, en suite de convocation du 03 juillet deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel MATHISSART Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Michel MATHISSART ; M. Didier BAYART ; Mme Fanny BAILLEUL ; Mme Noëlle LEMAÎTRE ; M. Damien VASSEUR ; Mme Marylise DELORY ; M. Jonathan BUISINE ; M. Claude DROMBY ; Mme Danièle FOURMY ; M. Patrick DURTESTE

ETAIT ABSENT EXCUSE : Julien MIELOCH
ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant
PROCURATION : Monsieur Julien MIELOCH à Mme Danièle FOURMY

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 11 *par procuration :* 01

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.
Monsieur le Maire invite l 'Assemblée à désigner son secrétaire : Danièle FOURMY est appelée à ces fonctions, qu'elle accepte

2020/30/9/9.1 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEMANDE D'AUTORISATION A L'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE MAC CAIN D HARNES

La séance ouverte

Monsieur le Maire expose à l'assemblée réunie que par courrier en date du 02 juin 2020 de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, fait connaître que par arrêté préfectoral du 29 mai 2020, une enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation de l'extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration interne du site de Harnes. L'enquête publique concernant la demande d'extension du plan d'épandage se déroule du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus. Le Conseil Municipal d'Etrun est appelé à donner son avis par délibération.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis **défavorable** à l'extension du plan d'épandage sur le territoire de la commune d'Etrun pour les raisons suivantes :

- Extension sur la commune d'un plan d'épandage de la S.A.R.L. « BIOGY » lui aussi en enquête publique dont la quantité de digestat est en augmentation soit 22 960 t/an
- Eviter le transport polluant des boues de la station entre Harnes et Etrun soit sur une distance de plus de 25 kms
- Considérant que les limites de territoire de la commune sur les documents graphiques sont erronées, qu'elles ne correspondent pas aux limites fixées par arrêté de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais en date du 09 juillet 2018, suite au remembrement réalisé dans le cadre de la mise à 2X2 voies de la RD 939 entre Etrun et Haute-Avesnes.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 11

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Acte certifié exécutoire à compter du :

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
21 JUIL. 2020
ARRIVÉE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
MICHEL MATHISSART

MAIRIE d'ETRUN Pas-de-Calais